

Observation n°56 :

## **Enquête d'utilité publique sur le projet de continuité cyclable entre Châtellerault et Antran - Commune de Châtellerault (86)**

### **Observations de l'association d'usagers « A Vélo Châtellerault »**

*Châtellerault le 12/10/2023*

L'association de représentants des usagers de la bichette [« A Vélo Châtellerault »](https://www.a-velo-chatellerault.org/) (<https://www.a-velo-chatellerault.org/>) a pour but :

- de rassembler le plus grand nombre d'usagers du vélo de Châtellerault et des 47 communes « du grand Châtellerault ».
- de favoriser, de développer et de promouvoir collectivement l'usage et la place du vélo dans l'espace public.
- d'être le partenaire privilégié des pouvoirs publics pour les aménagements de circulation ....
- de faire aboutir les demandes des usagers de la bicyclette, pour accroître leur sécurité (pistes cyclables, stationnement pour les vélos).

Le bureau de notre organisation réuni le 11 octobre dernier souhaite partager ses observations et ses suggestions sur le projet d'aménagement de continuité cyclable entre Châtellerault et Antran.

### **Principe et avantage des politiques cyclables**

Le développement de la mobilité douce cyclable figure parmi nos priorités. Cela offre de multiples bénéfices pour notre société et ces citoyens : écologiques, santé physique et mentale... Pour y parvenir il est important de mettre à disposition des personnes des itinéraires vélo rapides, directs et sécurisés accessibles à tous types de vélos et de cyclistes.

Autrement dit, si l'on veut voir davantage de personnes se déplacer à vélo pour aller au travail, à l'école ou faire ses courses, il est primordial d'offrir aux cyclistes des itinéraires directs sur lesquels ils peuvent rouler confortablement et en sécurité de jour comme de nuit tout au fil de l'année. Nos observations sur le projet d'aménagement cyclable Antran-Châtellerault tiennent compte de ce principe.

### **Observations sur le projet**

Pertinence du projet d'aménagement cyclable entre Antran et Châtellerault

Antran est située à un peu de 5 km de Châtellerault centre ville. C'est une distance propice au déplacement vélo. Elle a accessible à tout type de personne notamment avec l'usage fréquent des vélos à assistance électrique. Le parcours est estimé à une vingtaine de minutes à vélo. Le projet de piste cyclable qui évite d'emprunter la D1 exposée au

trafic automobile favoriserait l'usage quotidien du vélo.

La part des actifs de la commune d'Antran qui utilisent le vélo pour se déplacer est faible (0,4% contre 3% à Dangé St Romain d'après l'Insee). La plupart des habitants se déplacent hors de la commune pour aller travailler. C'est aussi le cas des lycéens ou de ceux qui vont à l'IUT ou en formation professionnelle. Il existe un réel potentiel pour les déplacements cyclables sur la commune. La mise en place d'une piste cyclable Antran-Châtellerault encouragerait davantage d'habitants à passer au vélo.

*« A vélo Châtellerault » est favorable à la mise en place d'un aménagement cyclable sécurisé entre Antran et Châtellerault.*

### **Privilégier l'itinéraire le plus direct**

L'aménagement cyclable proposé ne respecte pas ce principe, car il oblige le cycliste à sortir de la voie la plus directe par un détour sur la D1. En effet, le franchissement du ruisseau du Pontreau n'est pas l'itinéraire retenu dans le projet. La raison évoquée (le surcout engendré par la réhabilitation des piles du pont existant) nous semble évacuer trop facilement une autre solution de franchissement comme une passerelle sans utilisation de l'ancien pont. Pourquoi ne pas étudier et envisager la solution de la passerelle ?

Choisir un revêtement confortable par tous les temps et facile d'entretien

Dans ce projet la liaison cyclable sera réalisée en calcaire stabilisé. Ce revêtement n'est pas le plus roulant alors que c'est un critère déterminant pour les cyclistes. Ceux-ci préfèrent l'enrobé aux revêtements stabilisés. A titre d'exemple on a observé à Chambéry que le trafic vélo avait été multiplié par 5 après qu'une piste en enrobé ait été remplacée par de l'enrobé \*.

La circulation vélo peut devenir impraticable lors de fortes pluies et gorgé d'eau lors des saisons pluvieuses. Cela peut notamment entraîner des projections décourageant les cyclistes qui craignent d'arriver sales à destination.

Cette solution nécessite un entretien plus régulier que de l'enrobé et il se dégrade plus rapidement. D'ailleurs, le stabilisé n'est pas le revêtement utilisé jusqu'ici sur les pistes bordant la Vienne à Châtellerault. Il ne s'inscrit donc pas dans une cohérence de continuité avec le revêtement existant.

L'itinéraire doit pouvoir être utilisé par tout type de vélo et par tout temps. Le stabilisé n'est pas le revêtement adapté pour accueillir tous les cyclistes toute l'année.

*Pour le confort des cyclistes et le succès de la piste de cyclable, nous suggérons l'utilisation d'enrobé comme sur tous les itinéraires cyclables de bord de Vienne.*

### **Entretien de la piste cyclable**

L'entretien de ce futur aménagement n'est pas précisé. Il est juste mentionné que « les aménagements réalisés seront entretenus par les services de la Ville de Châtellerault ou par convention avec une entreprise d'entretien paysager ». Nous constatons que lorsque la projection des l'entretien régulier et la remise en état des infrastructures cyclables n'est pas planifiée dès le début, il existe des risques de dégradation et de négligence d'entretien. A titre d'exemple c'est ce que l'on peut observer aujourd'hui sur la ligne verte

« Sylvain Chavanel ».

*Pour éviter ces déconvenues, nous souhaitons voir préciser les éléments suivants :*

- *budget alloué chaque année à l'entretien courant*
- *fréquence et critères de l'entretien : balayage, fauchage, débroussaillage, élagage, nids-de-poule, entretien des panneaux et du balisage, enlèvement des débris, remise en état après une crue...*
- *Manière dont est envisagée et budgétée la remise en état périodique de la piste cyclable calcaire*

### **Sécurité et éclairage de piste cyclable**

Les personnes qui emprunteront cette voie cyclable le soir et le matin de novembre à mars rouleront dans le noir. Comme nous le constatons régulièrement sur d'autres voies vertes non éclairées, les cyclistes préfèrent souvent rouler sur les routes éclairées plutôt que sur des itinéraires non éclairés, qui procurent un sentiment d'insécurité et qui peuvent être source de danger lors de rencontre avec d'autres usagers ou des animaux, et ce malgré les lumières du vélo. Pour ces mêmes raisons un grand nombre d'usagers préfèrent ne pas prendre leur vélo quand il fait noir.

*Dans la perspective du développement du vélo du quotidien toute l'année pour tous, nous suggérons la mise en place de solutions d'éclairage et de sécurité de l'aménagement cyclable.*

### **Continuités cyclables avant et après l'aménagement**

Le succès du projet d'aménagement est lié à la qualité de continuités cyclables vers Antran et vers Châtellerault. C'est un sujet sur lequel les strates administratives commune, agglomération, département ont à travailler ensemble.

*Nous souhaitons que des aménagements cyclables soient mis en place côté Antran pour relier le centre de la commune (route de Châtellerault ou autre solution) ?*

Le projet offre un accès facile aux services et emplois de la zone René Monory, à celle du Sanital ainsi qu'à la ville de Châtellerault. Pour se rendre dans les nombreux commerces et entreprises de la zone Nord situé à « deux pas » d'Antran à vol d'oiseau les cyclistes devront descendre jusqu'au pont de Loudun pour passer sur l'autre rive et remonter vers le nord. Il s'agit d'un trajet de 6,6km estimé à 25mn à vélo alors que c'est un parcours 5,6 km en voiture estimé à 8mn.

*Nous suggérons à ce qu'une bande cyclable soit aménagée en réduisant d'une voie le trafic automobile sur la D161 et le pont Albert Camus afin que les cyclistes puissent rapidement et en sécurité aller vers la zone nord où se trouvent de nombreux emplois et services. Cette solution faciliterait les déplacements cyclables utilitaires et professionnels entre les deux rives et leur zones d'activités et de commerce.*

## **Conclusion**

A vélo Châtelleraut soutient le projet d'aménagement cyclable Antran-Châtelleraut. L'association souhaite la mise en place d'un revêtement de type enrobé qui est plus adapté à la pratique du vélo au quotidien. Pour la sécurité des cyclistes et le succès du projet nous souhaitons que les modalités d'entretien et de remise en état soient précisées dès maintenant et qu'un éclairage soit mis en place. Il sera important de travailler aux continuités cyclable côté Antran et côté Châtelleraut pour que la piste cyclable réponde aux problématiques des habitants.

L'association « A vélo Châtelleraut » est disponible pour échanger et travailler avec les collectivités concernées sur la mise en œuvre de ce projet

Jean-Luc Guichard

Co-président de l'association à vélo Châtelleraut